

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 DECEMBRE 2022

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia, LEFORT Dominique et Mrs THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, COQUERET Didier, , JEANNIN Vincent, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien

Excusés : VIENNET Simon (procuration à VIENNET Julien)
PEREIRA Stéphane
LEFORT Dominique

Absent :

Convocation du 02/12/2022

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation des comptes-rendus du 23 septembre et 18 novembre 2022**
- **Destination des coupes de bois 2023**
- **Pastoralisme**
- **Temps de travail secrétaire de mairie**
- **Projet de terrain rue du Clos Neuf**
- **Aire de jeux**
- **Abri-bus et ralentisseur croisement rue de La Planée et rue des Charrières**
- **Ouverture de crédits d'investissement 2023**
- **Eclairage public - sobriété énergétique et production**
- **Fontaine du Petit Malpas**
- **Affaires diverses**

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la rénovation de la fontaine du Petit Malpas.

1 - Approbation comptes-rendus réunions du 23 septembre et 18 novembre 2022

Aucune observation, les comptes-rendus du 23 septembre et 18 novembre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

2 - Destination des coupes de bois 2023

Pour 2023, l'ONF propose l'exploitation de la parcelle 1 en contrat d'approvisionnement gros bois et des parcelles 28 et 30 en prévente (coupes sanitaires), pour un volume total estimé à 293 m³.

Les parcelles 6, 7, 8, 10, 11, 15, 16, 21, 22, 24, 25 et 27 sont reportées faute de débouché.

Le Conseil valide la proposition de l'ONF.

3 - Pastoralisme

Les travaux n'ont pas tous été réalisés (les pièges à bétail) et nous attendons le bilan des travaux de JTA. Le Conseil refera un point au printemps sur les subventions et la participation financière des agriculteurs.

4 - Modification du temps de travail de la secrétaire de mairie

Initialement le poste de secrétaire était ouvert à 15 h / semaine (+20 h / semaine aux Grangettes). Jusqu'alors Carine n'effectue que 13 h / semaine mais cela n'est pas suffisant, notamment pour le suivi des dossiers de travaux et subventions. Proposition de repasser à 15 h.

Une partie de son activité se fera en télétravail, comme cela s'est fait en période de confinement.

5 - Projet de terrain rue du Clos Neuf

La commune a obtenu un Certificat d'urbanisme positif pour 2 parcelles du clos neuf (1 collectif de 2 ou 3 maisons + 1 maison individuelle).

Les propriétaires des différents terrains sont d'accord pour réaliser l'opération.

Le Conseil municipal donne son accord pour engager l'opération d'acquisition et de revente des terrains. Le coût de cette opération restera à la charge des propriétaires vendeurs et sera déduit du prix de vente final.

Il valide le devis du géomètre Petite (3 600 €) pour le bornage des divisions parcellaires à venir.

6 - Aire de jeux

Vincent Jeannin expose le compte-rendu des réunions de la commission « espace de jeux ». un groupe de jeunes pourra participer au choix du matériel, cela permettra un partenariat éventuel de la CAF.

Diverses propositions d'aménagements sont exposées, ainsi que les financements (subventions) pour aménager un espace de jeux.

Accord du conseil, par 7 voix pour et 2 abstentions, pour valider un montant de 21 000 € pour ce projet. Un dossier de DETR sera déposé pour une subvention à hauteur de 30 % soit un autofinancement de 14 000 €.

Un dossier sera également déposé pour un financement éventuel du Conseil Départemental du Doubs.

7 - Abri-bus et ralentisseur croisement rue de La Planée et rue des Charrières

Monsieur le Maire expose les problèmes concernant la mise en place de l'abri-bus sur l'arrêt de bus actuel : la commune n'est pas propriétaire de toute la partie bitumée.

Monsieur le Maire expose également la question de la sécurité du croisement de la rue des Charrières et de la rue de La Planée. Les essais de chicane réalisés l'an passé ne sont pas concluants. La question a été posée à l'entreprise Colas qui peut faire un croquis pour le dossier de subvention.

Il est envisagé de mettre en place un miroir afin d'améliorer la visibilité. Accord du conseil.

8 - Ouverture des crédits d'investissement 2023

Il n'est pas possible de payer des factures d'investissement, avant le vote du budget 2023.

Monsieur le maire est autorisé à mandater des dépenses dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts au budget précédent. Le Conseil autorise l'ouverture de ces crédits.

9 - Eclairage public - sobriété énergétique et production

Monsieur le Maire expose les possibilités de production d'électricité ainsi que les augmentations des coûts.

Le SIEL est intervenu pour modifier l'intensité de l'éclairage public avec une baisse de 30 %, de 20 h à 5 h.

Monsieur le Maire expose la consommation de l'éclairage de l'Eglise, actuellement avec des spots, qui pourraient être remplacés par des ampoules leds.

10 - Fontaine du Petit Malpas

Dans le cadre de la préservation du petit patrimoine bâti, Monsieur le Maire présente un devis de 6 880 € HT pour la remise en état de la fontaine du Petit Malpas. La question se pose également du moine (trou de la scie) et le petit bâtiment qui protège la source rue du bocage. D'autres devis seront demandés avant la réalisation des travaux.

Pour ce projet les pierres de la fontaine de la rue principale seront réutilisées.

Le Conseil accepte de déposer un dossier de subvention DETR, au titre de la rénovation du petit patrimoine.

11 - Affaires diverses

- Dénéigement : la société Verticelli propose 2 devis pour l'hiver 2022-2023 : un prix avec forfait sur 5 mois (400 € / mois), avec un prix de tournée à 250 € HT et un devis avec un prix de tournée à 274 € HT. Le Conseil valide le devis avec un prix de tournée à 274 € HT (+ 11 % par rapport à 2021 conformément à l'indice de révision TP01).
- Restaurant : Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a reçu 2 devis pour remplacer la porte de la cave du restaurant. La commune a validé le devis de Créer Rénover (entreprise Merandat de Malpas) pour 1 360.70 € HT.
- Col des Aigles et col des Tiercelets : demande de Monsieur VIENNET Noël, pour la mise en place et la labellisation de ces cols sur la commune de Malpas, sur la RD437 et sur la route entre Malpas et Les Grangettes : le conseil est mitigé sur cette question.

Séance levée à 22 h 45.

Malpas, le 16 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

